



Carte des Soins 2025

Sur le plan psycho-émotionnel :

Angoisses, troubles du sommeil, stress, dépression, mal-être, burn-out, fatigue chronique...

Sur le plan physique :

Troubles du système digestif, respiratoire, nerveux, circulatoire, musculaires, pré et post natal, pré et post opératoire, douleurs, fibromyalgie, addictions...

Rééquilibrage des polarités Isis/Osiris et bain sonore

Durée : 25 min

Technique non tactile qui consiste à rééquilibrer les énergies du corps physique, des organes et des différentes couches énergétiques de l'aura à l'aide de pyrites. Chacune de ces pierres présente une polarité différente en fonction du type de surface : La plus piquante, appelée Osiris est de polarité masculine (principe Yang) la plus lisse, Isis, est de polarité féminine (principe Yin). Il est combiné et accompagné d'une relaxation sophronique guidée et se termine par un bain sonore avec les 3 Calice en cristal pour ancrer l'instant présent.

Tarif: 20 €

Soin énergétique

Durée : 60 min

Le soin énergétique rééquilibrant se fait par un massage des pieds à la nuque avec une huile de massage bio (prévoir des sous-vêtements qui ne craignent pas les tâches d'huiles). Il comprend un soin énergétique avec des pierres pour l'harmonisation de vos centres énergétiques (tourmaline et améthyste). Bain d'énergie avec Sélénite+Tourmaline + 7 chakras (énergies positives, détente et ancrage). Bain sonore avec calice en cristal (zone chakras au choix : racine/sacré/plexus solaire ou plexus solaire/ coeur/ gorge ou gorge/3ème oeil/coronal). Il est associé au soin rééquilibrage des polarités.

Tarif: 50 €

Soin aux pierres chaudes

(déconseillé en période chaude ou problème de circulation sanguine)

Durée : 60 min

Il améliore la circulation sanguine, relâche profondément le système nerveux; accélère l'élimination des toxines via la circulation lymphatique et stimule l'ensemble du métabolisme tout en apportant une profonde sensation de détente. Il est associé au soin rééquilibrage des polarités.

Cette technique est contre-indiquée pour les personnes qui ont de la fièvre ou une infection, voire même ceux qui ont subi une chirurgie récente. Ce massage est aussi déconseillé aux femmes enceintes et à toute personne qui a de l'eczéma, du psoriasis, des troubles cardio-vasculaires, des phlébites. Pour les personnes qui ont des varices ou problèmes de circulation sanguine en revanche, il vaut mieux privilégier le massage aux pierres froides.

Tarif: 55 €

Harmonisation des 7 chakras et bain sonore

Durée : 35 min

C'est un processus qui permet à l'énergie de circuler librement dans le corps, à travers les Chakras, à l'aide des pierres. Il est accompagné d'une méditation guidée.

Notre énergie vitale circule en permanence entre ces 7 chakras, ce qui nous permet d'atteindre l'harmonie sur les plans physiques, psychiques, émotionnels et spirituels. Lorsqu'un déséquilibre se produit (causé par une maladie ou un choc psychologique, par exemple), la circulation de l'énergie vitale s'en trouve dérégulée, et notre bien-être est remis en question.

Accompagné de diapason thérapeutique pour mettre l'énergie vitale en vibration, le soin se termine par un bain sonore avec les 3 Calices en cristal pour ancrer votre harmonisation.

Tarif: 30 €

Tous les soins sont une approche globale du corps humain, excluant donc toute interprétation psychiatrique, psychologique ou médicale et tout diagnostic ou prescription médicale. En aucun cas ces pratiques naturelles ne peuvent se substituer à un quelconque traitement, suivi médical ou thérapie. Elles sont un complément pour ceux qui souhaitent améliorer leur état d'être ou qui désirent faire un travail sur eux mêmes. Toutefois le praticien de bien-être n'a absolument pas vocation à soigner, guérir ou à émettre un diagnostic médical. Il pratique des protocoles de détente adaptés et non des techniques de massage. L'accent est mis sur la connaissance de la législation, notamment concernant l'acte de « masseur kinésithérapeute » en France. Le code de la santé publique précise que nul ne peut pratiquer le massage, même dans un but non thérapeutique, s'il ne possède pas un diplôme d'état de « masseur kinésithérapeute » et s'il n'est pas aujourd'hui régulièrement inscrit à son ordre professionnel (art. L4321-10 – L4321-1 – R4321-3 et R3421-4)